



# Règlement du concours national de la Semaine Bleue 2019

**La Semaine Bleue, c'est 365 jours pour agir et 7 jours pour le dire**

Ces 7 jours annuels constituent un moment privilégié pour informer et sensibiliser l'opinion sur la contribution des retraités à la vie économique, sociale et culturelle, sur les préoccupations et difficultés rencontrées par les personnes âgées, sur les réalisations et les actions des associations.

Cet événement est l'occasion pour les acteurs qui travaillent régulièrement auprès des aînés, d'organiser tout au long de la semaine des animations qui permettent de créer des liens entre générations en invitant le grand public à prendre conscience de la place et du rôle social que jouent les « vieux » dans notre société.

## Article 1 – Le concours

---

À l'occasion de la Semaine Bleue 2019, qui se déroulera du **7 au 13 octobre**, un concours récompensera les meilleures actions organisées à l'échelon d'un département, d'un canton, d'une commune, d'un établissement sur le thème « **Pour une société respectueuse de la planète : ensemble agissons** ».

## Article 2 – Les actions présentées au concours

---

Pour être éligibles, ces actions doivent illustrer le thème de l'année : « **Pour une société respectueuse de la planète : ensemble agissons** » et faire l'objet d'au moins un événement au cours de la Semaine Bleue 2019.

L'action présentée mettra en valeur la participation des retraités et des personnes âgées à la vie en société, la diversité de leurs engagements dans les familles, les quartiers, les associations... Le caractère novateur des actions mises en place est également un critère de sélection.

Le lieu d'action peut être unique ou démultiplié (plusieurs lieux, plusieurs dates) selon les manifestations et les animations.

### A – Critères d'éligibilité de l'action

Pour être éligible, l'action candidate doit s'inscrire dans au moins l'une des trois démarches ci-dessous :

- Une démarche intergénérationnelle
- Une démarche de valorisation de la représentation de la vieillesse et de changement de regard sur les personnes âgées
- Une démarche de changement de représentation de la vieillesse et de regard sur les personnes âgées

Lors de votre inscription, sur l'interface en ligne, il vous sera demandé de cocher les cases correspondantes aux démarches qui caractérisent votre action, soit au moins une démarche, trois au maximum.

## **B – Critères de sélection du jury**

Chaque action proposée au jury doit répondre à au moins l'un des 15 critères ci-dessous, afin de permettre au jury de la catégoriser.

Votre action :

- Peut être reproduite ailleurs et par d'autres
- S'inscrit dans une démarche de développement durable et de responsabilité sociétale
- Participe à aider les proches aidants
- S'adresse aux personnes âgées et retraitées autonomes
- Est accessible aux retraités modestes
- Mobilise les nouvelles technologies
- Propose une démarche participative impliquant les personnes âgées dans la réalisation de l'action
- Promeut l'activité physique pour tous
- Participe à une ouverture des établissements médico-sociaux vers l'extérieur et s'inscrit dans la cité
- Permet la reconnaissance des capacités et compétences des personnes âgées
- Améliore la participation à la vie citoyenne
- Implique les personnes les plus vulnérables
- Se déroule en milieu rural
- Favorise la prévention et plus particulièrement la lutte contre l'isolement, le lien social et la santé
- Favorise le cadre de vie et l'habitat

Lors de votre inscription, sur l'interface en ligne, il vous sera demandé de cocher les cases qui caractérisent votre action, soit au moins un critère, quinze au maximum.

## **Article 3 – Conditions de participation au concours**

---

### **A – Statut des organismes**

Sont admis à concourir :

- Les Comités départementaux et locaux de la Semaine Bleue,
- Les associations,
- Les coordinations gérontologiques (CLIC, etc.)
- Les collectivités locales et les CCAS, CIAS, ...
- Les établissements et services privés ou publics sans but lucratif.

Le concours n'est pas ouvert aux organisations privées commerciales.

Il vous sera demandé un justificatif (statuts, parution JO, ...) pour valider votre inscription au concours.

## B – Organismes ayant déjà été primés

Un organisme peut concourir que s'il n'a pas été primé dans les 3 années précédant l'année du concours.

## Article 4 – Participation au concours

---

Pour concourir, les organismes candidats doivent s'inscrire en ligne sur le site internet de la Semaine Bleue [www.semaine-bleue.org](http://www.semaine-bleue.org). L'organisme doit créer un compte utilisateur. Vous pourrez alors accéder au compte avec votre identifiant et votre mot de passe envoyés par e-mail.

### A – Pré-inscription au concours

Pour vous pré-inscrire au concours, veuillez suivre les différentes étapes en remplissant tous les champs. Une fois votre pré-inscription terminée, il vous est attribué un « code » correspondant à votre participation. Ce « code » est unique et rattaché à votre compte utilisateur et à l'action que vous avez saisie.

**Cette préinscription ne constitue en aucun cas une inscription au concours.**

### B – Inscription au concours : **clôture le 20 juillet 2019 à minuit**

Afin de valider votre inscription, **vous devez obligatoirement joindre les statuts ou tout autre document** certifiant que vous n'êtes pas un organisme à vocation commerciale (statuts, parution JO, ...):

- Soit lors de votre préinscription en ligne en téléchargeant les documents
- Soit par courrier en joignant la fiche d'information

**Pour l'édition 2019, l'envoi des documents papier doit se faire au plus tard le 20 juillet, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :**

Comité National de la Semaine Bleue  
Concours 2019  
15 rue Albert – CS 21306  
75214 Paris Cedex 13

### C – Validation de l'action au concours

Votre inscription au concours est validée lorsque votre action apparaît sur la cartographie dynamique avec un panneau comprenant **une étoile de couleur « bronze »**.

### D – Constitution du dossier de l'action

Nous vous invitons à communiquer (en téléchargeant<sup>1</sup> ou par courrier) toutes les pièces détaillant votre action, afin de permettre un meilleur examen par le jury :

- Objectifs, organisation, supports, médiatisation, ...
- Affiche, programme, ...

---

<sup>1</sup> Pour tout fichier audio, vidéo ou un document (Jpeg, Pdf, ...) très volumineux (supérieur à 5 Mo), nous vous invitons à communiquer un lien hébergeant l'information lors de votre inscription en ligne, un champ est prévu à cet effet.

Vous pouvez en informer le comité départemental de votre département (cf. site : <http://semaine-bleue.org/-COMITES-DEPARTEMENTAUX->).

## **Article 5 – Le Jury**

---

Le jury délibérera le **10 septembre 2019** sur les dossiers reçus dans les délais impartis, et répondant aux critères exigés par le présent règlement.

Le jury est composé des membres du Comité national d'entente de la Semaine Bleue.

Tous les organismes primés seront informés des résultats du concours par e-mail. Les résultats seront consultables sur le site [www.semaine-bleue.org](http://www.semaine-bleue.org)

## **Article 6 – Les prix**

---

6 prix seront décernés dans le cadre de ce concours :

- Le prix « Intergénération » d'une valeur de 4 000 € est décerné par le Ministère des Affaires sociales et de la Santé.
- Le Grand Prix d'une valeur de 3 800 € et le deuxième prix d'une valeur de 3 100 € sont décernés par la Fondation de France.
- Le prix « Agirc-Arrco » d'une valeur de 3 500 € est décerné par la retraite complémentaire Agirc-Arrco.
- Le prix « CNAV » d'une valeur de 3 500 € est décerné par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse.
- Le prix « CCMSA » d'une valeur de 3 500 € est décerné par la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole.

## **Article 7 – Calendrier : ATTENTION NOUVELLES ÉCHÉANCES**

---

<b>Date de limite de dépôt des inscriptions au concours sur le site internet</b>	<b>20 juillet 2019</b>
<b>Date de limite de dépôt des pièces justificatives pour l'inscription (statuts, ...) ou des inscriptions envoyées par courrier (cachet de la poste faisant foi).</b>	<b>20 juillet 2019</b>
<b>Réunion du jury de sélection du concours</b>	<b>10 septembre 2019</b>
<b>Semaine Bleue</b>	<b>du 7 au 13 octobre 2019</b>